



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SHAWINIGAN**

Le 1 décembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Est présent, Jacques St-Louis, formant quorum sous la présidence de Josette Allard-Gignac. Le maire Yves Lévesque est présent et quitte vers 15 h 34.

Sont également présents, Kate Primeau, directrice générale adjointe – planification, Christian Genest, chef de cabinet, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par la vice-présidente.

---

E 369-01-12-25

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 370-01-12-25

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
22 SEPTEMBRE 2025 ET DU 17 NOVEMBRE 2025 ET DES SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES DU 18 NOVEMBRE 2025 ET DU  
24 NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture des procès-verbaux, puisque ceux-ci ont été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

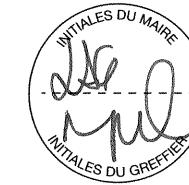
Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire les procès-verbaux des séances ordinaires du 22 septembre 2025 et du 17 novembre 2025 et des séances extraordinaires du 18 novembre 2025 et du 24 novembre 2025 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

D 371-01-12-25

**DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS  
PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice du Service du capital humain conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, pour l'embauche d'étudiants afin de combler les postes de préposé aux patinoires extérieures pour l'hiver 2025-2026 et personnel aquatique pour la période automne, printemps et hiver 2025-2026.

E 372-01-12-25

**EMBAUCHE - MÉCANICIEN-SOUDEUR - SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage externe 2025-35;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Marc-André Ricard au poste de mécanicien-soudeur au Service des travaux publics selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Marc-André Ricard doit obtenir un permis de conduire valide, classe 3, avant la fin de sa période de probation ainsi qu'une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

E 373-01-12-25

**NOMINATION - TECHNICIENNE CHARGÉE DE PROJETS - PARCS ET  
PLATEAUX SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2025-73 et l'affichage externe 2025-74;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Document 2025-112

Que le comité exécutif procède à la nomination d'Alexandra Kègle au poste de technicienne chargée de projets - parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Alexandra Kègle doit obtenir une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 374-01-12-25

### **NOMINATION - TECHNICIENNE A LA PAIE ET SOUTIEN AUX RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2025-112;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Laurie Bédard au poste de technicienne à la paie et soutien aux ressources humaines au Service du capital humain, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 375-01-12-25

### **NOMINATION - ADJOINTE SOUTIEN AUX OPÉRATIONS - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2025-96;

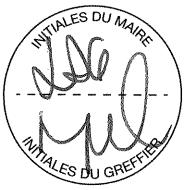
CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Julie Bordeleau au poste d'adjointe soutien aux opérations - aménagement du territoire au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

E 376-01-12-25

**AUTORISATION - CONTRAT - LOCATION DE DÉTECTEURS DE GAZ ET  
MATÉRIEL AFFÉRENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie et de sécurité civile désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour la location de 6 détecteurs de gaz et du matériel afférent, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat devant engager le crédit de la Ville pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours et qu'il ne peut donc pas être accordé par délégation de pouvoirs, suivant les règles d'application au Règlement général SH-1;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Industrielle Scientifique Canada** pour la location de 6 détecteurs de gaz et du matériel afférent, pour une période de 4 ans, au montant total de 44 143,20 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de services en date du 19 novembre 2025.

Que le comité exécutif autorise Stéphane Lebrun, chef aux opérations au Service de sécurité incendie et de sécurité civile ou Jean-Philippe Leblanc, directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

E 377-01-12-25

**EXERCICE DU DROIT D'OPTION - FOURNITURE DE SABLE À  
FONDATION, CLASSE A, NON LIVRÉ**

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de sable à fondation, classe A (CG-14), non livré octroyé par la résolution R 194-09-05-23;

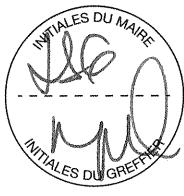
CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat pour la fourniture de sable à fondation, classe A (CG-14), non livré intervenu avec **Construction DJL inc.**, pour l'année 2026, suivant les prix pour l'année 2025, majorés d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année 2025, pour les mois de janvier à décembre, représentant un montant estimé à 38 528 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 378-01-12-25

**VENTE À L'ENCAN DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS OU DISPOSITION POUR RÉCUPÉRATION DU MÉTAL**

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de procéder à la vente à l'encan ou de disposer pour récupération du métal de véhicules et d'équipements désuets qui ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics et dont la Ville doit se départir;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la division approvisionnement du Service des finances à vendre à l'encan ou à disposer pour récupération du métal les véhicules et les équipements suivants :

- Camionnette Ford F-250, année 2006 (unité 043);
- Rouleau à pavage, année 2009 (unité 482);
- Couvre-caisse rigide pour camionnette Ram 2500 (unité 1222);
- Gratte réversible de déneigement du camion 184;
- Fourgonnette Dodge Caravan, année 2012 (unité 030);
- Plaque vibrante compacte, marque Mikasa (unité 739);
- Scie à béton, marque Stihl TS420, année 2020 (unité 661).

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

E 379-01-12-25

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE DU LOT 3 272 390 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC - JOHANNE TREMBLAY**

CONSIDÉRANT la demande de Johanne Tremblay pour l'acquisition du lot 3 272 390 du cadastre du Québec, contigu à sa propriété sise au 300, rue des Merisiers à Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la Politique relative à la disposition d'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan ont été respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente du lot 3 272 390 du cadastre du Québec à Johanne Tremblay ou à tout autre propriétaire du lot 3 272 406 du cadastre du Québec.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec Johanne Tremblay, ou tout autre propriétaire du lot 3 272 406 du cadastre du Québec, pour la vente du lot 3 272 390 du cadastre du Québec, au montant de 10 600 \$, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que l'acheteur doit fusionner le lot acquis avec son lot contigu, soit avec le lot 3 272 406 du cadastre du Québec.

Que les frais et honoraires de notaire et d'arpenteur-géomètre soient à la charge de l'acheteur;

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour un an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

E 380-01-12-25

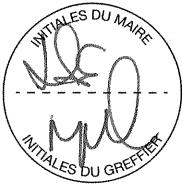
**VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
TRAIT D'UNION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis  
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à l'organisme Le centre d'action bénévole Trait d'Union pour le Noël du Cœur au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

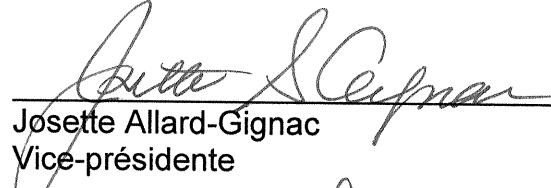
---

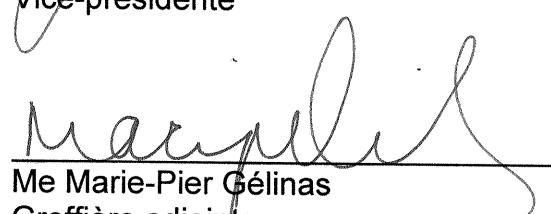
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente déclare la séance levée à 15 h 39.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
Josette Allard-Gignac  
Vice-présidente

  
Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe